

Réunion de Conseil Municipal du 26 septembre 2023

La Poterie Mathieu

VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a demandé à la Gendarmerie une présentation sur la video protection. Le référent sûreté au sein de la gendarmerie a étudié notre commune et les points stratégiques à protéger en collaboration avec Monsieur le Maire.

Il s'avère que les bâtiments tel que la mairie, le bâtiment technique et la salle communale sont vulnérables et mériteraient d'être video protégés, ainsi que les colonnes d'apports volontaires car cette zone fait l'objet de dépôts sauvages qui obligent les élus à nettoyer sans cesse ces incivilités.

Le conseil municipal est plutôt pour installer une vidéo protection, à voir à quels tarifs.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour décision de mise en place ou non d'une vidéo protection.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune est concernée par le recensement de la population pour janvier/février 2024. Il est proposé de recruter M. Eric Quéméneur domicilié à St Grégoire du Vièvre, comme agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ce recrutement et décide de le rémunérer pour les opérations de recensement pour 800 € net.

TARIFS LOCATIONS SALLE COMMUNALE

Vu les dernières augmentations de l'électricité et vu les calculs effectués pour contrôler l'exactitude du tarif demandé pour le remboursement électrique lors de la location de la salle communale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer le tarif du kWh d'électricité consommé de 0,16 € à **0,30 €** et d'appliquer ce tarif aux nouvelles locations. Les locations déjà

réservées pour 2023 et 2024 resteront à l'ancien tarif.

RELANCE PROJET CONSTRUCTION PAVILLON LOCATIF

Le sujet est reporté.

PLUI RESTITUTION SUITE A LA RENCONTRE DU 12/09/2023

Le bureau d'étude en charge du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est venu se présenter afin d'apprendre à connaître la commune et ses projets.

La prochaine étape est l'atelier du 16 octobre.

ALIENATION SENTE DE LA GRISERIE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aliénation de la Sente de la Griserie et que celui-ci va coûter la somme de 2 976,00 € TTC, décomposé comme suit : 1 356,00 € de frais de délimitation, 900,00 € de frais d'enquête publique et 720,00 € de frais d'acte administratif.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la cession du terrain B214 pour un euro symbolique, auquel il convient d'ajouter les 2 976,00 € TTC de frais comme détaillés ci-dessus. Cette somme sera réglée par l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

- Quelles sont les étapes suivantes pour le PLUI ? Ateliers et réunions publiques. Un Pot'Mat Infos spécial PLUI sera édité.
- Proposition de relance de la commission des chemins
- Apéritif offert par l'AFLPM (Association des Festivités de La Poterie Mathieu) aux habitants de la commune, suivi de son Assemblée Générale le vendredi 29 septembre 2023.

Fin de séance à 21h15.